



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des élections, de la réglementation générale  
et de l'appui à la délivrance des titres**

N° 1227 / 2026

**ARRÊTÉ**  
**fixant les listes de candidats**  
**pour le premier tour des élections**  
**municipales partielles intégrales**  
**du 14 juin 2026 – Commune de LE BOUCHAUD**

**Le préfet de l'Allier**  
**Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** le Code électoral ;

**Vu** la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

**Vu** la circulaire NOR/INT/A/2103378/C du 1<sup>er</sup> février 2021 relative à l'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales en application de la loi n°2020-1670 du 24 décembre 2020 ;

**Vu** la circulaire NOR/INT/A/2000661/J du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**Vu** la circulaire NOR/IOMA2406924/J du 11 avril 2024 relative aux modalités d'exercice du droit de vote par procuration ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 1833/2025 du 28 août 2025 instituant les bureaux de vote des communes du canton de Dompierre-sur-Besbre, pour toute élection politique devant se dérouler en 2026 ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux n°642/2026 du 16 mars 2026 et n° 949/2026 du 27 avril 2026 instituant une délégation spéciale dans la commune de Le Bouchaud ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°785/2026 du 3 avril 2026 portant convocation des électeurs et des électrices aux élections municipales et communautaires partielles intégrales pour la commune de Le Bouchaud ;

**Vu** les candidatures définitivement enregistrées du jeudi 21 mai 2026 au jeudi 28 mai 2026 à 18 heures ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la Préfecture ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'état de la liste des candidats au 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et communautaires partielles intégrales du 14 juin 2026, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est arrêté dans l'ordre figurant en annexe ci-jointe.

**Article 2** : La liste de candidats devra être affichée en mairie dès réception, ainsi que dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le sous-préfet de Vichy sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Moulins, le 02 JUIN 2026

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice de la Citoyenneté et de la  
Légalité,



Catherine BUISSON

ANNEXE ARRÊTÉ LISTS

Élections municipales partielles intégrales  
Du 14 juin 2026 – Commune de LE BOUCHAUD

Circonscription	Numéro de Panneau	Libellé de la Liste	Ordre	Nom sur le bulletin de vote	Prénom sur le bulletin de vote	Nationalité
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	1	TRUGE	André	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	2	MERCIER	Marilyn	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	3	RONDEPIERRE	Jacqy	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	4	BACHELET	Marie-Josée	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	5	GIRARD	Valentin	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	6	VERNUSSE	Françoise	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	7	RONDEPIERRE	Mathieu	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	8	VERGNAUD	Ghislaine	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	9	VERCHERE	Arnaud	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	10	MAURICE	Patricia	Française
LE BOUCHAUD	1	ENSEMBLE POUR LE BOUCHAUD	11	TRUGE	Alexandre	Française

